## Natura 2000 - Etudes d'incidences Liste Locale

	LISTE LOCATE							
N° item de l'arrêté	code	thème	Document de planification, programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ourvages ou d'installations, manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage	Régime d'encadrement	Périmètre retenu	Commentaires		
	Liste des plans, programmes et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 sur <b>l'ensemble du territoire départemental</b>							
				Agriculture	r, forêt, chasse			
1a	CR	Agriculture, Forêt	Lutte chimique contre les nuisibles (rats musqués et ragondins)	Programme de lutte autorisés au titre de l'article L. 251-3-1 du code rural	département	Article L. 251-3-1 du code rural :  **Afin de limiter les populations de rats musqués et de ragondins, tous les moyens de lutte doivent être mis en oeuvre.  La lutte chimique par le recours à des appâts empoisonnés doit se faire sur autorisation préfectorale dans le cadre d'un programme incluant les autres moyens de lutte lorsque ceux-ci se seront révélés insuffisants."  > Incidence potentielle par ruissellement vers des zones humides, ou par empoisonnement d'espéces d'intérêt communautaire  > Toutefois, in n'y a pas eu de demandes dans le département depuis de nombreuses années		
1b	CE	Introduction d'espèces	Plantations ou lâchers d'espèces exogènes	Art. L. 411-3 CE pose le principe d'interdiction d'introduction d'espèces végétales et animales listées par arrêtés ministériels. Cependant, il existe un régime d'autorisation administrative si une espèce est introduite dans le milieu naturel à des fins agricoles, pisciocles ou forestières ou pour des motifs d'intrêté général	département	Les espèces concernées sont listées par arrêté ministériel. Pour l'instant, seul l'arrêté concernant les animaux vertébrés a été pris (ex Bernache du Canada)		
1c	CE	Aquaculture, pisciculture	Schéma départemental de vocation piscicole	Schéma départemental de vocation piscicole L. 433-2 du code de l'environnement.	département			
1d	CE	Chasse	Schéma départemental de gestion cynégétique	L425-1 à 3 du CE	département	Seules les incidences sur les sites Natura 2000 et leurs zones de proximité seront prises en compte (par exemple, effet de l'agrainage sur les habitats naturels ou les espèces ayant justifié la désignation du site)		
	Energies, télécommunications							
1e	CE	Énergie,Télécom munications: Éolien	Zones de développement éolien (ZDE)	Décision préfectorale en application de l'art. 10-1 de la loi n°2000-108 du 10/02/2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité	département	NB: Les permis de construire éolien sont soumis dans tous les cas à étude ou à notice d'impact. Ils sont donc soumis également à évaluation d'incidences Natura 2000, puisque le décret du 9 avril 2010 y soumet tous travaux et projets soumis à étude ou à notice d'impact.		
	Loisirs, manifestations							
1f	cs	Loisir, manifestation	Plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées	L311-4 du CS	département			
1f	cs	Loisir, manifestation	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)	L311-3 du CS	département			

10 novembre 2010

## Natura 2000 - Etudes d'incidences Liste Locale

	Liste Locale							
N° item de l'arrêté	code	thème	Document de planification, programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage	Régime d'encadrement	Périmètre retenu	Commentaires		
	Liste des plans, programmes et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 sur les sites Natura 2000							
				Urb	anisme			
			Permis d'aménager					
			Lotissement qui créent plus de 2 lots à construire sur moins de 10 ans et qui prévoient la réalisation de voies ou espaces communs					
			Création ou agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs					
			Création ou agrandissement d'un parc résidentiel de loisirs prévu au 1° de l'article R. 111-34 du code de l'urbanisme ou d'un village vacances classé en hébergement léger prévu par l'article L.325-1 du code du tourisme					
			Réaménagement d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs existant augmentant de plus de 10% le nombre des emplacements					
2a	си	Urbanisme	Travaux modifiant substantiellement la végétation qui limite l'impact visuel des installations dans un terrain de camping ou dans un parc résidentiel de loisirs	A et R421-19 du CU	Sites Natura 2000			
			Aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés	e s s				
			Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports de plus de 2 hectares Aménagement d'un golf de plus de 25					
			hectares aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs pouvant contenir au moins 50 unités					
			Affouillements et exhaussements de sol s'ils ne sont pas prévus par un permis de construire, dont la hauteur pour un exhaussement ou la profondeur pour un affouillement, excède 2 mètres et dont la superficie est supérieure ou égale à 2 hectares					
			Affouillement et exhaussements de sols ; coupes et abattages en espaces boisés classés prévus à l'art. R421-23 f et g (déclaration préalable)					
2a	си	Urbanisme	Aménagements: les affouillements et exhaussements de sol, s'ils ne sont pas déjà prévus par un permis de construire (dont la hauteur pour un exhaussement ou la profondeur pour un affouillement, excède 2 mètres et dont la superficie est supérieure ou égale à 100 m²	Art. R421-23 f et g	Sites Natura 2000			
			Coupes et abattage d'arbres dans les cas prévus par l'art. L130-1 du CU (en espaces boisés classés ou dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un PLU a été prescrit)					
			Constructions nouvelles soumises à permis de construire					
		Urbanisme	Création d'une SHOB supérieure à 20 mètres	Art. R421-1 du CU	Sites Natura 2000			
2a	CU							
			de haut, quelle que soit la superficie Châssis et serres dont la hauteur est					
			supérieure à 1,80 m et la surface supérieure à 2000 mètres carrés Châssis et serres dont la hauteur est					
$\vdash$			supérieure à 4 mètres					
			Travaux soumis à permis de construire					
2a	CU	Urbanisme	carrés	Art. R421-14 a et d du CU	Sites Natura 2000	Les travaux importants sont visés		
<u> </u>			Travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière					
		ļ., .	Changement de destination prévus à l'art. R421-17 a et f (Déclaration préalable)	Art. R421-17 f	Sites Natura 2000	Extension d'habitations existantes. Dérangement d'espèces		
2a	cu	Urbanisme	création d'une SHOB supérieure à 2 mètres carrés et inférieure ou égale à 20 mètres carrés sur construction existante			pendant les travaux par exemple		
			Déclaration préalable: travaux et aménagements prévus à l'art. R421-23 a, c, d, e, j et k					
			Lotissements autres que ceux qui créent plus de 2 lots à construire sur moins de 10 ans et se situent en secteur sauvegardé délimité ou en site classé, ou qui créent plus de 2 lots à construire sur moins de 10 ans et qui prévoient la réalisation de voies ou d'espaces communs					
			Aménagement ou mise à disposition des campeurs, de façon habituelle, de terrains permettant l'accueil au plus de 20 personnes ou au plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs					
2a	cu	Urbanisme	Installation, en dehors des terrains de camping et parcs résidentiels de loisirs, d'une caravane autre qu'une résidence mobile pour une durée de plus de 3 mois par an, périodes consécutives ou non	Art. R421-23 a, c, d, e, j et k	Sites Natura 2000			
						'		

## Natura 2000 - Etudes d'incidences Liste Locale

	- Liste Locale								
N° item de l'arrêté	code	thème	Document de planification, programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage	Régime d'encadrement	Périmètre retenu	Commentaires			
			aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs pouvant contenir de 10 à 49 unités						
			Installation pour une durée de plus de 3 mois consécutifs d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage						
			Aires d'accueil des gens du voyage						
			Travaux prévus à l'art. R421-9 sauf R421- 9e, soumis à déclaration préalable						
			Création d'une SHOB de plus de 2 mètres carrés mais inférieure ou égale à 20 mètres carrés, quelle que soit que la hauteur						
			Création d'une SHOB inférieur ou égale à 2 mètres carrés et hauteur supérieure à 12 mètres						
2a	CU	Urbanisme	Pylônes, poteaux, statues, gros outillages et ouvrages du même type, autres que éoliennes, d'une hauteur supérieure à 12 mètres	Art. R421-9 a, c, f et g	Sites Natura 2000				
			Châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres et la surface au sol sur une même unité foncière inférieure à 2 000 mètres carrés						
			Piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 mètres carrés, non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol						
				Patr	imoine				
2b	Cpatrimoin e	Patrimoine	Fouilles archéologiques terrestres et subaquatiques en eau douce ou saumâtre	Autorisation prévue à l'article L. 531-1 du code du patrimoine	Sites Natura 2000	Cet item ne concerne pas les fouilles préventives, mais uniquement les chantiers de fouilles.  Destruction de grande ampleur d'éléments nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique des espèces (espaces boisés, vieux arbres, etc)			
				Agriculture	, forêt, chasse				
2c	CR	Agriculture, forêt	Boisements (plantations)	Réglementation telle que définie par l'art L126-1 du code rural (délibération des	Sites Natura 2000				
2d	CE	Chasse		conseils généraux)  demande d'autorisation service chasse  DDT: art. R424-17 et 19 du CE	Sites Natura 2000	Toute demande de déplacement d'un poste fixe de chasse de nuit au giber d'eau doit être accompagnée d'une évaluation des incidences sur la faune et la flore sauvages de l'installation du nouveau poste et de la pratique de la chasse de nuit à partir de ce poste. Il s'agif de préciser ces incidences sur les espèces et habitats			
2e	CE	Entretien cours d'eau	Entretien et gestion des cours d'eau	Plan de gestion et programmes pluriannuels d'entretien et de gestion des cours d'eau visés à l'article L 215-15 du code de l'environnement	Sites Natura 2000	Natura 2000.  Ces travaux ne sont pas obligatoirement soumis à la loi sur l'eau (par exemple faucardage, enlèvement des embacles) et peuvent impacter fortement des habitats, frayères (praîtigue facilitant la dissémination des espèces invasives, par exemple la jussie)			
2f	CR	Gestion de propriété		Procédure de DIG prévue par les textes suivants : Articles L 151-36 à L 151-40 du Code Rural ; Article L 211-7 du Code de l'Environnement ; décret n°93-1182 modifié du 21 octobre 1993	Sites Natura 2000				
				Energies, télé	communications				
2g	CPCE	Énergie,Télécom munications: Divers	Création d'un accès au milieu naturel pour l'installation de relais de téléphone mobile et de satellite	Relève de la servitude de l'art. R. 20-55 du code des postes et des communications électroniques lorsqu'elle concerne l'installation et l'exploitation du réseau mentionné au b de l'article L. 48 du même code	Sites Natura 2000	II s'agit d'éviter que la création d'un accès en milieu naturel ne vienne détruire des habitats naturels ayant justifié la désignation d'un site Natura 2000, ou déranger des espèces			
2h		Énergie,Télécom munications: Divers	d d- diibi d	Encadrement de l'installation (soit autorisation soit déclaration) par le décret 85-1108 du 15 cottore 1985. Mais si l'installation est encadrée, les travaux d'entretien ne le sont pas.	Sites Natura 2000				
	Loisirs, manifestations								
2i	cs	Loisir, manifestation	Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration au titre des articles L.331-2, et R. 331-6 à R. 331-17 du Code du sport, pour les épreuves et compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles ne donnent pas lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation est inférieur à 100 000 € ;	Régime de déclaration ou d'autorisation / L.331-2, et R. 331-6 à R. 331-17	Sites Natura 2000	L'introduction d'un seuil (financier ou de personnes) ne semble pas adapté. En effet, des manifestations sur le littoral (type Transbaie) ont des budgets d'organisation très faible (de l'ordre de 10 000euros). D'autre part, une centaine d'automobilistes se garant en site Natura à proximité et à un moment de nidification/reproduction d'une espèce sensible peut avoir une incidence notable. Le maintien de l'évaluation d'incidence en site Natura 2000 uniquement permet d'éviter les perturbations par l'évitement' du site par la manifestation et son public			
2j	cs	Loisir, manifestation		Régime de déclaration ou d'autorisation / R. 331-18 à R. 331-34	Sites Natura 2000				
2k	Code aviation	Loisir, manifestation	Aires d'envol et atterrissage des ULM, montgolfières et planeurs	Zones mentionnées aux articles D. 132-8 à 12 du code de l'aviation civile.	Sites Natura 2000				
21	Code aviation	Loisir, manifestation	Hélistations destinées au transport de	Autorisation mentionnée à l'article 7 de l'arrêté du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères	Sites Natura 2000				
2m	Décret interminist ériel	Loisir, manifestation	Feux d'artifice groupe K4 ou > 35 kg d'explosifs	Déclaration en préfecture. Décret 90-897 du 01/10/1990	Sites Natura 2000				

3 onovembre 2010

## Natura 2000 - Etudes d'incidences

Dire	Direction départementale de l'Oise Liste Locale							
N° item de l'arrêté	code	thème	Document de planification, programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, manifestations et interventions dans le milleu naturel ou le paysage	Régime d'encadrement	Périmètre retenu	Commentaires		
				Déch	ets, ICPE			
2n	CE	Stockage, dépôt de déchets inertes	Autorisation pour stockage ou dépôt de déchets inertes	L 541-30-1 Code Environnement R541-65 Code Environnement	Sites Natura 2000	Comblement d'anciennes carrières, destruction potentielle d'éléments nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique des espèces (mare, haie, friche, cavités, etc)		
20	CE	ICPE	déclaration ou à enregistrement dès lors	Régime d'enregistrement: article L.512-7 du CE Régime déclaratif: article L512-8 du CE	Sites Natura 2000	Incidence potentielle sur habitats humides, ou destruction potentielle d'éléments nécessaire à l'accomplissement du cycle biologique des espèces. Les déclarations sont particulièrement visées dans l'arrêt de la CJUE ("La république française, () en exemptant systématiquement de [la procédure d'évaluation des incidences] les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement soumis à un régime déclaratif a manqué aux obligations qui lui incombent ()		
					umis à évaluation des incidences Natura 2000 ura 2000 ZPS			
				Loisirs, m	anifestations			
3a	cs	Loisir, manifestation	Ball-trap	Régime déclaratif: - activité permanente: R322-1 du CS - activité temporaire: arrêté interministériel du 14 juillet 1990	Sites Natura 2000 ZPS			
	Liste des plans, programmes et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 en <b>sites Natura 2000 à enjeu chauve-souris</b>							
				Urbanismo	e - Patrimoine			
4a	cu	Urbanisme	Travaux sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques	Permis de construire (Art. R421-16 du Code de l'urbanisme)	Sites Natura 2000 à enjeu Chauve souris	Destruction potentielle de gites de reproductions dans bâtiments		
4b	си	Urbanisme	Travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques	autorisation de travaux ( (art L.621-9 du code du patrimoine) ou déclaration prévue à l'art. L. 621-27 du code du patrimoine	Sites Natura 2000 à enjeu Chauve souris	Destruction potentielle de gites de reproductions dans bâtiments		
4a	CU	Urbanisme	Permis de démolir hors site inscrit	Art. R421-27 et 28 (sauf d) du code de l'urbanisme	Sites Natura 2000 à enjeu Chauve souris	Destruction potentielle de gites de reproductions dans bâtiments		
4a	cu	Urbanisme	Permis de démolir en site inscrit	Art. R421-28d du code de l'urbanisme	Sites Natura 2000 à enjeu Chauve souris	Destruction potentielle de gites de reproductions dans bâtiments		
4a	cu	Urbanisme	Changements de destination prévus à l'art. R421-17 b et g (déclaration préalable) Changements de destination d'un bâtiment sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade Transformation de plus de 10 mètres carrés de SHOB en SHON sur une construction	Art. R421-17 b et g	Sites Natura 2000 à enjeu Chauve souris	Exemple des aménagement de combles (Destruction potentielle de gites de reproductions des chauves souris)		
			existante Lieto dos l	plane, programmos et projete cou	mis à ávaluation des incidences Natura 2000			
			Liste des		mis à évaluation des incidences Natura 2000 00 à enjeu amphibien			
				Urb	anisme			
5a	CU	Urbanisme	Murs d'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres (Déclaration préalable: travaux prévus à l'art. R421-9 e)	Art. R421-9 e	Sites Natura 2000 à enjeu amphiblens			
			Edification de clôtures citées par l'art. 421- 12 du CU (Déclaration préalable)					
5a	си	Urbanisme	b) Dans un site inscrit	Art. R421-12 b et c	Sites Natura 2000 à enjeu amphibiens			
			c) Dans un secteur identifié par le PLU comme secteur à protéger, requalifier ou mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique, paysager ou écologique (7° de l'art. L 123-1 du CU relatif aux PLU)					

0 novembre 2010